



FÉDÉRATION NATIONALE DE L'IMMOBILIER

| AGIR POUR LE LOGEMENT |

ActionLogement 

APAGL 
Groupe ActionLogement

30 mars 2017

La FNAIM, Action Logement Services, et l'APAGL signent une convention de partenariat pour le développement de Visale

Jean-François Buet, Président de la FNAIM, Jacques Chanut, Président d'Action Logement Groupe, Bruno Arcadipane, Président d'Action Logement Services et Marie Angèle Lopes, Présidente de l'APAGL (Association Pour l'Accès aux Garanties Locatives) ont signé, mercredi 29 mars, une convention de partenariat pour la promotion et le développement de la garantie locative Visale.

Un dispositif gratuit, innovant, simple à mettre en œuvre et répondant à un fort besoin sociétal

Visale, dispositif gratuit de cautionnement du parc privé financé et géré par Action Logement, couvre le paiement du loyer et des charges en cas d'impayé survenant au cours des 3 premières années du bail. Visale garantit l'accès au logement des jeunes de moins de trente ans, ainsi que des salariés de plus de 30 ans entrant dans un emploi.

Les professionnels de l'immobilier, des ambassadeurs incontournables d'un dispositif souple et efficace

Les professionnels de l'immobilier sont les meilleurs ambassadeurs pour promouvoir ce dispositif auprès de leurs clients : « *En tant que représentante des professionnels de l'immobilier la FNAIM soutient le dispositif d'Action Logement, qui va aider des milliers de locataires jeunes ou en situation de précarité dans leur recherche d'un logement. Ce dispositif de garantie est en ligne avec notre vision positive, équilibrée et sociale du logement. Les fonds de la PEEC (ex 1% logement) sont utilisés de façon souple et efficace au profit du logement et de l'emploi grâce à un dispositif pragmatique dont les pouvoirs publics devraient s'inspirer* », déclare **Jean-François Buet, Président de la FNAIM.**

Une mobilisation significative pour une utilisation accrue du dispositif

Jacques Chanut, Président d'Action Logement Groupe, se félicite : « *La signature de cette convention de partenariat avec une organisation syndicale influente telle que la FNAIM va permettre d'amplifier la visibilité et le déploiement de Visale, produit innovant qui, dans le secteur locatif, constitue un outil essentiel de sécurisation. Action Logement démontre par cette signature son engagement à contribuer à ce que le logement ne soit plus un frein à l'emploi.* »

Bruno Arcadipane, Président d'Action Logement Services, déclare : « *Les équipes d'Action Logement Services sont mobilisées partout en France, aux côtés des adhérents des Chambres Régionales et Départementales de*

la FNAIM pour accompagner les jeunes et les salariés en mobilité professionnelle à l'entrée dans le parc locatif privé grâce à Visale. »

Pour **Marie Angèle Lopes, Présidente de l'APAGL**, « *Il est légitime pour Action Logement de garantir les revenus locatifs des bailleurs du parc privé qui favorisent et acceptent de loger des jeunes, facilitant ainsi leur accès à l'autonomie, ou des candidats locataires accédant à un emploi (CDD, CDI période d'essai, intérim, alternants, ...). C'est dans cet objectif que Visale a été créé en 2016 par les Partenaires sociaux d'Action Logement, et bénéficie aujourd'hui à plus de 14 000 ménages locataires. Le partenariat avec la FNAIM s'inscrit dans une démarche d'accentuation de la diffusion de Visale pour mieux faire connaître aux bailleurs les avantages de ce dispositif de cautionnement innovant, gratuit et simple à mettre en œuvre ».*

Gratuit et totalement dématérialisé, Visale s'obtient simplement et rapidement via le site dédié visale.fr, sur lequel les locataires et les bailleurs effectuent toutes leurs opérations en parfaite sécurité.

Retrouvez toutes les informations sur www.visale.fr.



À propos de la FNAIM

La Fédération Nationale de l'Immobilier (FNAIM) est la première organisation syndicale des professionnels de l'immobilier en France. Ses adhérents exercent tous les métiers de la transaction, de la gestion, de la location, de l'expertise, du diagnostic, etc. Créée en 1946, elle est présente sur l'ensemble du territoire par son maillage de Chambres départementales et régionales.

La FNAIM accompagne au quotidien ses adhérents dans l'exercice de leurs activités. Elle leur dispense les formations, initiales et continues, qui différencient les professionnels FNAIM par leurs compétences et la qualité de services offerts aux particuliers. Elle veille au respect, par chacun de ses membres, de son Code d'Éthique et de Déontologie, garant de la protection des droits du consommateur.

Par sa représentativité, sa connaissance des marchés immobiliers, ses compétences juridiques et techniques, la FNAIM est un interlocuteur reconnu par les Pouvoirs Publics pour l'élaboration des politiques et des législations relatives au logement. Les statistiques qu'elle établit à partir des données recueillies auprès de ses adhérents et qu'elle diffuse gratuitement permettent de suivre au plus près l'évolution des marchés du logement en France. À la fois référence et partenaire, la Fédération veut faire partager une vision positive, équilibrée et sociale de l'immobilier. La FNAIM fait partie du Conseil National de la Transaction et de la Gestion Immobilières (CNTGI).

À propos d'Action Logement

Depuis plus de 60 ans, Action Logement gère paritairément la Participation des Employeurs à l'Effort de Construction (PEEC) en faveur du logement des salariés. La mission fondatrice d'Action Logement, acteur de référence du logement social en France, est de faciliter le logement pour favoriser l'emploi. Grâce à son implantation territoriale, au plus près des entreprises et de leurs salariés, ses équipes mènent, sur le terrain, deux missions principales. Tout d'abord, construire et financer des logements sociaux et intermédiaires, prioritairement dans les zones tendues, en contribuant aux enjeux d'éco-habitat, de renouvellement urbain et de mixité sociale. Action Logement compte aujourd'hui un patrimoine de 950 000 logements sociaux et intermédiaires. Sa deuxième mission est d'accompagner les salariés dans leur mobilité résidentielle et professionnelle. Action Logement s'attache particulièrement à proposer des services et des aides financières qui facilitent l'accès au logement, et donc à l'emploi, des bénéficiaires qu'ils soient jeunes actifs, salariés en mobilité ou en difficulté.
www.actionlogement.fr

À propos de l'Association Pour l'Accès aux Garanties Locatives

L'Association Pour l'Accès aux Garanties Locatives (APAGL), organisme paritaire du groupe Action Logement régie par la loi de 1901, a été créée en 2005. Sa mission principale au sein du groupe, est d'organiser la mise en œuvre des dispositifs de sécurisation locative du parc privé, notamment Visale, d'en assurer le pilotage, les conditions de leur évolution, ainsi que leur évaluation.

Contact Presse FNAIM

Galivel& Associés – Carol Galivel / Julie Roland – 01 41 05 02 02

galivel@galivel.com - www.galivel.com

Contact Presse Action Logement

Grayling France - Aude Vayre/Marie-France Bergamo - 01 55 30 70 81/70 77

actionlogement@grayling.com